



## MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr  
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_034

### SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
09	05	05
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
05	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

*Le décès de M Philippe BISOGNIN entraîne une modification du nombre de conseillers en exercice, désormais fixé à 9, impactant ainsi le calcul du quorum conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.*

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS, M Sébastien CATHALA,

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

**OBJET :** **Demande de subvention DETR 2026 DECI**

M le Maire rappelle que les habitations situées sur le chemin du coteau ne sont pas correctement défendues contre le risque incendie.

Par conséquent, l'achat et la pose d'une bâche incendie de 30m3 s'impose. Cette bâche sera installée sur un terrain privé. Une convention a été signée entre la commune et le propriétaire définissant les conditions de mise à disposition du terrain, de la durée de cette mise à disposition et des obligations des deux parties.

Cette opération peut prétendre à une subvention DETR, sachant qu'une demande au titre du FDAL 2025 a été octroyée pour un montant de 2 060.00€

M le Maire présente aux membres du conseil le plan de financement :

**Installation de la bâche (achat + travaux) = 6 930.00€ HT**

MONTANT HORS TAXE :		6 930.00€
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
DETR	3 118.50€	45%
FDAL	2 060.29€	29.73%
Autofinancement	1 751.21€	25.27%
TOTAL	6 930.00€	100%

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve la proposition de M le Maire**  
**et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application**

**Pour extrait conforme**

***Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.***

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 12 décembre 2025**